



Ville de
MONT-TREMBLANT

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

PRENEZ AVIS QUE le règlement suivant entre en vigueur en date de la présente publication, ayant été approuvé par les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'ensemble de la Ville de Mont-Tremblant, en date du 7 novembre 2019 :

- *Règlement (2019)-173 créant une réserve financière à des fins environnementales, lequel a été adopté par le conseil municipal le 15 octobre 2019.*

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au Service du greffe, au 1145, rue de Saint-Jovite, pendant les heures de bureau.

Donné à Mont-Tremblant, ce 13 novembre 2019.

Louise Boivin, avocate et OMA
Greffière par intérim